



Licenciement et sans papiers

Par **domm33**, le **12/03/2015 à 12:16**

Bonjour , je reviens vers vous pour un peu d aide . Suite a la visite chez la CGT qui ma renvoyer vers une avocate avec le courrier de l entretien chez ma patronne , rien n avance . Présenté deux fois au tribunal ou ma patronne c est pas présenté , lors du troisième passage mon avocate ma exigé 600 euros de suite ou ne me présenté pas . Malgré mes explications a lui dire que je n avais pas cette sommes ,elle a répondu ce n et pas mon problème , je ne vous représente pas sans ça une 3 fois . Je me suis rendu seule au tribunal . Au tribunal surpris de me voir seule ils m on dit d allé aux bureau des avocats , qui eux mon dit d en prendre un autre .On rêve . Ma patronne n étant toujours pas venu non plus . Ils m on juste dit elle vous doit l astreinte de retard pour la non remise des documents , fin de contrat , fiche de paye , papier assedics etc .Voyer avec un huissier . Ce que j ai fait , mais je n ai aucun papiers remis de mon avocate . Et la elle doit encore me représenté mais toujours en réglant d avance , ce que je ne peu pas .Comment faire ? Comment obtenir mes papiers par ma patronne ? .Le pole emploi a bien voulu m avancé 4 mois après etre rester sans salaire un paiement d allocations en attente de mon passage au tribunal et leurs fournir les documents . Merci de votre aide pour me dire ce que je doit faire .

Par **alterego**, le **12/03/2015 à 12:27**

"Sans papiers", voulez-vous dire en "situation irrégulière sur le territoire" ou sans documents concernant un litige ?

Enfin, si vous ne pouvez pas payer un avocat pourquoi n'avez-vous pas demandé **l'aide juridictionnelle** ou pourquoi n'avez-vous pas demandé à la CGT d'**être assistée d'un conseiller syndical**

?

Cordialement

Par **domm33**, le **12/03/2015 à 22:38**

Bonsoir et merci . Suite a mon licenciement le 17 avril 2014 , et ou j ai fait venir pour l entretien un monsieur de la CGT, celui si après un courrier ma renvoyé vers une avocate . Car après recommandé et refus de me donner mes papiers de tout solde fin de contrat etc . L avocate a décidé de saisir le conseil des prudhoms , en me disant on va réclamé rappel de salaire , rence des documents , indemnité de licenciement . J ai demandé l aide juridictionnelle (ou l avocate ma dit d entrée a mais c est trop tard c est pas a moi a la demandé) . sa était fait quant même et je régler que 15 % et les 85 % par l aide . Mon licenciement a étai fait suite a faute grave . (absence d une heure) .(déjà expliqué sous (Reprise après congés maternité) j ai 19 messages depuis le 31 04 2014 .Mon avocate ma présenté 2 fois , et mon ancienne patronne n était pas la . Pour la 3 eme fois mon avocate ma réclamé 600 euros de suite ou me présenté pas comme je le dit au dessus , et ou je me suis présenté seule , et mon employeur toujours pas la ..Et la j ai une nouvelle présentation mais toujours en payant sinon elle ne viens pas . Je ne peu pas la regler . Pour le huissier que je suis allé voir tant qu il na pas de courrier de l avocate il ne peu réclamé la décision rendue par le bureau de conciliation qui condamne mon employeur a me verser mon certificat de travail et l attestation pole emploi avec une astreinte de 50 £ PAR JOUR DE RETARD A COMPTER DU 10 ème jour suivant la notification de l ordonnance . Le 22 décembre 2014 .Moi je ne c est plus quoi faire a se stade , dépenser des sous que je n ai pas pour l avocate , mon employeur qui se présente pas , le l huissier qui me laisse croire que je n aurais peut etre jamais rien ? . L'avocate qui quant elle a pris mon dossier ma dit si si il y a de l argent a récupérer, (limite moi je veux juste mes papiers) . Que faire svp ? . Merci de votre aide.(a j oublier , j ai téléphoner au tribunal pour ma nouvelle présentation seule , on ma dit de voir avec un batonnier)?